RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 23 juin 2011.

L'an deux mil onze et à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 19 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

<u>Présents</u>: M. BROCH Gilbert, M. DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEGOUX Jean-Bernard, Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, M LÜDI Jacky.

Absents: M CHARLES Christian, pouvoir à M. BROCH Gilbert,

Melle POULAIN Adeline, pouvoir à Mme DUMONT Francine,

Mme TROUSSEL Madeleine, excusée, M LÉPÉE Eric.

<u>Secrétaire de séance</u> : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Melle NY Viviane

Le compte rendu du Conseil municipal du 19 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

I) ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

Le Maire présente au Conseil municipal le devis établi par l'entreprise « Au vieux chêne du Morvan » à Molphey.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter ledit devis concernant la fabrication et la livraison de 2 tables en douglas, accessibles aux personnes à mobilité réduite pour un montant total de 640.00 euros HT, soit un total TTC de 765.44 euros.

II) TRAVAUX Á CHEVIGNY, CHARENTOIS ET PONT DE CHEVIGNY

Le Maire présente au Conseil municipal les devis concernant les travaux envisagés à :

- Chevigny (fossé situé en prolongement de la rue Jean de Réôme en direction de la rue de l'Abbaye) : terrassement, fourniture et pose de tuyaux annelés (30ml) d'un regard avec grille, d'une tête de sécurité ainsi que la fourniture et la mise en place d'un lit de pose + finition en 0/20 concassé.
- Charentois (rue des Monts Libeaux) : terrassement, fourniture et mise en place de concassé en 0/80 et 0/20.
- Pont de Chevigny (rue de Mâche-Terre) : terrassement avec évacuation sur réseaux existant pour création d'un regard 40x40.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres présents de retenir les devis de l'entreprise Yann RENEVIER pour un montant de : Chevigny : 2360.00 euros HT, soit un total de 2822.56 euros ; Charentois : 1512.00 euros HT, soit un total de 1808.35 euros ; Pont de Chevigny : 400 euros HT, soit un total de 478.40 euros

III) ADHESION DES COMMUNES DE CHÂTILLON SUR SEINE ET ROUGEMONT AU SICECO

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 mai 2011, le Comité a accepté la demande d'adhésion au SICECO des communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois, sur ces nouvelles adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICECO,

Vu la délibération de Châtillon sur Seine du 20 avril 2011,

Vu la délibération de Rougemont du 20 mai 2011,

Vu la délibération annexée du Comité du 25 mai 2011,

Considérant que les demandes de Châtillon sur Seine et de Rougemont d'adhérer au SICECO répondent aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

Décide à l'unanimité des membres présents

- D'approuver l'adhésion de la commune de Châtillon sur Seine au SICECO,

- D'approuver l'adhésion de la commune de Rougemont au SICECO.

IV) PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Maire présente au Conseil municipal le projet préfectoral de réforme des collectivités territoriales de Madame la Préfète de la Région de Bourgogne, Préfète de la Côte d'Or, en application de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce projet, après en avoir débattu et délibéré,

CONSIDÉRANT que lors des dernières élections municipales tenues en 2008, les électeurs n'ont pas donné mandat à leurs élus de modifier les périmètres intercommunaux,

CONSIDÉRANT que nos communes rurales et leurs conseillers municipaux constituent un lien essentiel avec la population, le premier maillon de la démocratie locale,

ATTENDU que ce groupement se ferait au détriment de nos communes qui risquent de disparaître dans un ensemble au sein duquel elles perdraient leurs compétences,

ATTENDU que ce groupement se ferait également au détriment des Communautés de Communes, alors qu'il n'y a aucune raison de les faire disparaître, de leur imposer des regroupements forcés, ni aucun critère démocratique pour les juger « trop petites »,

CONSIDÉRANT que depuis des années, avec une même logique « d'économies » de regroupements, ce sont nos services publics qui disparaissent (classes des écoles publiques, bureaux de poste, tribunaux, DDE, Trésor Public, EDF...),

CONSIDÉRANT que ce sont encore les citoyens qui feraient les frais de cette volonté acharnée de regroupement forcé, par des augmentations des impôts et taxes et une baisse des services rendus par une diminution des effectifs,

Profondément attaché à la préservation de l'entité communale en tant que cellule de base de la démocratie.

SE PRONONCE, à l'unanimité des membres présents,

- contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Madame la Préfète,
- demande son retrait pur et simple,
- pour le maintien de nos communes et des intercommunalités existantes,
- pour l'abrogation de la loi de réforme des collectivités territoriales.

V) REPRISE DES RESTES Á RÉALISER

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une affectation des résultats 2010 M14.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement : résultat cumulé à la clôture 2010 : déficit de 64 610.14 € et reste à réaliser, en dépenses de 17 225.23 € déficit de 81 835.37 €

Section de fonctionnement : résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2010 : excédent

136 591.55 € affecté comme suit : Compte 168 = 81 835.37 €

Compte 002 = 54 756.18 €

VI) DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une modification pour des opérations patrimoniales : intégration des travaux de voierie 2007, 2008, 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement : Compte 238 24 421.19 €

Compte 1323 10 834.39 € Compte 2151 35 255.58 €

MODIFICATION DU COMPTE R002:

Fonctionnement : Compte R002 - 17 225 €

Investissement : Compte 1068 + 17 225 €

VII) VENTE D'HERBE

Le Maire indique qu'il n'a reçu qu'une offre concernant la parcelle ZN 2 à Pont de Chevigny et aucune offre concernant la parcelle ZP 9.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder la vente d'herbe de la parcelle ZN 2 à l'EARL LEPE Eric et Nadège pour un montant de 120 euros.

VII) RENOUVELLEMENT DE BAIL DE LOCATION

Le Maire indique qu'il y a lieu de revenir sur le bénéficiaire du bail de location des parcelles cadastrées ZT n° 14 (parcelles D de 16 a, E de 17 a, F de 16 a 50 ca, G de 13a 50 ca et H de 46 a 50 ca) non plus Monsieur MEUGNOT Guy, retraité, mais Monsieur MEUGNOT Pascal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le bail de location desdites parcelles à Monsieur MEUGNOT Pascal.

Informations diverses:

- Comme l'an passé, la commune louera un chapiteau à la société « CHAPITEAUX ROCHELOIS » à l'occasion des festivités du 14 juillet.
- La proposition d'annonce dans les pages jaunes a été refusée par le Conseil municipal. (coût : 144.72 €)
- Chemin des Ecrynières à Millery : à la demande du Maire, l'entreprise ayant réalisé des travaux d'adduction d'eau a repris le remblaiement de la tranchée.
- La CLIS s'est réuni le 7 juin dernier.
- Méga-décharge : de nombreux habitants se plaignant d'odeurs nauséabondes, le Maire indique qu'il est nécessaire que les personnes importunées déposent plainte auprès de la DREAL, des formulaires de dépôt de plainte sont disponibles en mairie.
- Méga-décharge : la Cour Administrative d'Appel de Lyon a examiné le 14 juin dernier la requête déposée par ECOPOLE SERVICE/COVED visant à obtenir un sursis à exécution afin d'échapper à la réduction des tonnages de déchets susceptibles d'être admis sur le site de la Terre au Seigneur. Au cours de cette audience, le rapporteur public (magistrat qui expose son opinion sur l'affaire à juger et qui propose les solutions qu'elle appelle) a suggéré à la CAA de rejeter la requête d'ECOPOLE SERVICES. Les juridictions se conformant 9 fois sur 10 à l'avis du rapporteur public, on peut espérer que la CAA de Lyon rejettera la demande de sursis à exécution. Nous sommes en attente de la réponse au terme du délibéré qui suit l'audience. Au sortir de ce premier jugement, il restera à la CAA à trancher les requêtes d'appel sur le fond et le Président a indiqué que la Cour les examinerait rapidement.
- L'Association du Motocross du Télégraphe a organisé avec brio sa première compétition le dimanche 12 juin. Une réussite totale qui a vu se rassembler plus de 1200 personnes.
- La population DGF de la commune s'élève à 417 habitants ce qui conduit à une dotation forfaitaire totale 2011 de 40 809 euros.
- Dates des échéances électorales pour 2012 : élection présidentielle, 22 avril pour le premier tour et 6 mai pour le second ; élections législatives, 10 et 17 juin.
- Le Centre d'incendie et de secours a procédé à la vérification des hydrants et points d'eau.
- CCS: Compte-rendu de l'Assemblée générale du 27 avril 2011.

Lors de l'Assemblée générale, la CCS a modifié ses statuts en adoptant l'extension de la compétence « Aménagements du Lac de Pont ».

- SIRTAVA : compte-rendu du comité syndical du 22 février.
- L' AFFTAM propose une présentation de l'EHPAD de Recey-sur-Ource.
- Le Président de la SNCF s'est engagé pour aménager les horaires dans le sens demandé par les élus, les acteurs économiques et les usagers. Fin 2012, le TGV Montbard-Paris de 20h02 pourrait être repositionné à 17h30 et celui e Paris-Montbard de 14h53 pourrait être avancé aux alentours de 11h20.
- Réunion-débat « Les démarches relatives aux opérations funéraires » le 21 juin au théâtre de Semur, M. Bernard DUCHESNE, adjoint au Maire y a participé.
- Les deux lavandes encadrant le calvaire de Collonges ont été volées !

RAPPEL : les festivités du 14 juillet se dérouleront cette année à Chevigny. Les inscriptions doivent impérativement être transmises pour le vendredi 8 juillet dernier délai.

Séance levée à 22h30.